**Avenant au Protocole de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise**

**ENTRE:**

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins, au nom duquel agissent Monsieur Philippe CLOSE, Bourgmestre, et Madame Lydia MUTYEBELE, Echevine du Logement et Monsieur Dirk LEONARD, Secrétaire communal, en exécution de la décision du Conseil communal du 17 octobre 2022 ;

Le CPAS de Bruxelles, représenté par son Conseil de l'Action Sociale,
au nom duquel agissent Monsieur Khalid ZIAN, Président du CPAS, et Madame Rita GLINEUR, Secrétaire du CPAS, en exécution de la décision du Conseil de l'Action Sociale du 5 octobre 2022 ;

**ET**

La Région Bruxelles Capitale, représentée par son Gouvernement, au nom duquel agit Madame Nawal BEN HAMOU, Secrétaire d'État au Logement, en exécution de la décision du Gouvernement du 25 mars 2021 ;

**PRÉAMBULE**

Vu le Protocole de collaboration conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise le 17 octobre 2022 ;

Il est inséré l'article 9 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 9 – MENER UNE POLITIQUE CONCERTÉE DE MAÎTRISE DU FONCIER PUBLIC**

La pression immobilière est importante en région bruxelloise, les pouvoirs publics doivent mener une politique concertée en termes de réserve foncière en se donnant une priorité mutuelle lorsque du foncier public est à vendre.

À cette fin, la commune s'engage à :

- En application de l'article 5, informer en priorité les opérateurs régionaux de logements à finalité sociale de la mise en vente par la commune des terrains communaux (urbanistiquement exclusivement destinés à du logement).

La commune demeurera toutefois libre de refuser toute offre éventuelle de l'un de ces opérateurs régionaux si le prix proposé est inférieur au prix demandé par la commune et/ou si l'opérateur régional ne respecte pas les éventuelles conditions complémentaires prévues par la commune.
Il est par ailleurs précisé que la priorité visée ci-dessus ne sera donnée aux opérateurs régionaux que si le terrain doit être mis en vente à des opérateurs privés.

- La Ville se réserve en tout état de cause expressément le droit de proposer le terrain à tout opérateur privé ou public dont le projet à développer sur le terrain serait profitable à l'intérêt communal, sans que les opérateurs régionaux ne puissent lui opposer la priorité prévue au présent article.

La Région s'engage à :

- Proposer la création un équipement collectif sur une partie de ce foncier acquis auprès de la commune et en concertation avec celle-ci.
- Faire une offre ferme d'achat dans les 2 mois qui suivent l'information de mise en vente par la commune des terrains communaux (urbanistiquement exclusivement destinés à du logement).
  A défaut d'offre ferme formulée dans ce délai, la Région perdra toute priorité. »

L'article 14 du Protocole de collaboration conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise le 17 octobre 2022 devient l'article 13.

Le Protocole de collaboration conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune et le CPAS de la Ville de Bruxelles dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour la politique sociale du logement en Région bruxelloise le 17 octobre 2022 demeure applicable dans toutes ses autres dispositions.

Bruxelles, le

Pour la Ville de Bruxelles :

| | | |
|---|---|---|
| Philippe CLOSE | Lydia MUTYEBELE | Dirk LEONARD |
| Bourgmestre | Echevine du Logement | Secrétaire de la Ville |

Pour le CPAS de Bruxelles :

| | |
|---|---|
| Khalid ZIAN | Rita GLINEUR |
| Président | Secrétaire générale f.f. |

Pour la Région de Bruxelles Capitale :

Nawal BEN HAMOU

Secrétaire d’Etat au Logement